

## La FSSS-CSN continue de travailler à résoudre les plaintes de maintien de l'équité salariale



### Rencontre avec la CNESST

La FSSS-CSN a rencontré la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans le cadre du processus d'enquête des plaintes de maintien de l'équité salariale le 12 février 2019.

**Le processus d'enquête se poursuit sur les plaintes de maintien de l'équité salariale de 2010.** D'autres représentations de notre part sont à prévoir dans les prochaines semaines.

**La FSSS-CSN travaille intensivement à obtenir une meilleure reconnaissance du travail de plusieurs titres d'emploi du réseau.** Avec de la ténacité et de la détermination, on va y arriver!

### Une étude qui illustre le fossé envers les travailleuses

Une [récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques \(IRIS\)](#) démontre que les **iniquités persistent envers les travailleuses du secteur public**, notamment les travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux.

L'étude explique que : «La cause de l'accroissement de ces écarts n'a rien de sorcier : les régimes d'austérité à répétition infligés à nos services publics ces deux dernières décennies ont mené à la stagnation de la rémunération de "l'administration québécoise", au point où elle est le seul secteur dont l'effectif a vu son pouvoir d'achat diminuer légèrement entre 2000 et 2017 (-1 %), alors que tous les autres secteurs sondés par l'ISQ ont connu une augmentation se situant entre 10 % et 16 %.»

### Un projet de loi déposé à

#### l'Assemblée nationale

Le ministre du Travail a déposé le 12 février un **projet de loi pour apporter des modifications à la Loi sur l'équité salariale**. Le ministre a indiqué publiquement que ce projet de loi aurait un **impact important dans le secteur de la santé et des services sociaux**.

En collaboration avec la CSN, la FSSS-CSN fera des représentations pour s'assurer que les salarié-es et les associations accréditées puissent participer pleinement au processus de maintien et à l'élimination de la discrimination salariale.